AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C0194**
FR0010263202-FS0080

12 février 2015

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PAREF**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 février 2015, la société Apicil Assurances[1] (38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cure) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 février 2015, le seuil de 5% du capital de la société PAREF et détenir 60 896 actions PAREF représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 3,27% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PAREF hors marché.

_____

[1] Contrôlée par la société Apicil Prévoyance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 208 703 actions représentant 1 864 507 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.